



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 mars 2021

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 mars 2021 à huis clos en raison du palier d'alerte décrété par la Santé publique et en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets, dont le plus récent (243-2021) concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la *Loi sur la santé publique*. Exceptionnellement, le mode technologique (visioconférence) est utilisé, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 et leurs renouvellements subséquents.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	visioconférence
Françoise Bouchard	maire	Dixville (M)	visioconférence
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)	visioconférence
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	visioconférence
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	visioconférence
Benoît Roy	maire	Saint-Malo	visioconférence
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	visioconférence
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	visioconférence
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)	visioconférence

Aucune absence :

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 février 2021
 - 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
- 5.0 TRÉSORERIE**
 - 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
 - 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Affectation des soldes non utilisés – Exercice financier 2020 – Partie I
 - 5.3.1.1 Département «Général»
 - 5.3.1.1.1 Fête régionale de la famille
 - 5.3.1.1.2 Planificateur ÉLÉ
 - 5.3.1.1.3 Fonds de cours d'eau
 - 5.3.1.2 Département «Développement économique»



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.3.1.2.1 Économie sociale
- 5.3.1.2.2 Nouveaux
Entrepreneurs
- 5.3.1.2.3 Fonds INNOVE
- 5.4 Travaux de cours d'eau – Compton – Lots 5 031 085 et
5 031 146, circonscription foncière de Sherbrooke

- 6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION
DU TERRITOIRE**
 - 6.1 Rapport annuel de gestion des matières résiduelles - 2020
 - 6.2 Demande de modification au SADD – Municipalité de
Barnston-Ouest

- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
 - 7.1 Processus d'optimisation du développement de la région –
TME
 - 7.2 New Hampshire Charitable Foundation – Management
agreement pour le Fonds Tillotson de la région de
Coaticook

- 8.0 AVIS DE MOTION**

- 9.0 RÈGLEMENT**
 - 9.1 **Adoption** du règlement relatif à une portion de la rivière
Coaticook traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146,
circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de
Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de
comté (MRC) de Coaticook

- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
 - 10.1 Archives - Destruction
 - 10.2 Rapport annuel en sécurité incendie – 2020
 - 10.3 Acte de cession - Vente pour taxes de 2017 – Lot 5 415 936
du cadastre du Québec, Circonscription foncière de
Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est – Autorisation
à signature
 - 10.4 Plan d'intervention en infrastructures routières (PIIRL)

- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**
 - 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 10 mars
2021
 - 11.1.2 Appui – Association pulmonaire du Québec –
Mobilisation des municipalités pour une réduction
de l'herbe à poux
 - 11.1.3 Municipalité de Compton – Demande de report des
élections municipales
 - 11.2 Comité du développement économique
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 2 mars 2021
 - 11.3 Comité régional Milieux naturels et environnement
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 3 mars 2021
 - 11.3.2 Unis pour la faune
 - 11.4 Comité régional – Occupation du territoire
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 3 mars 2021
 - 11.4.2 Demande d'aide financière auprès de la Fédération
canadienne des municipalités – Projet pilote
d'électrification du transport en commun en milieu
rural – Appui



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.4.3 Plan d'optimisation des ressources – Programme d'aide d'urgence au transport collectif
- 11.4.4 Défis des déplacements des personnes à mobilité réduite vers les sites de vaccination de la COVID-19
- 11.4.5 Ville de Coaticook – Demande d'aliénation et Utilisation à des fins autres qu'agricoles – Appui
- 11.5 Comité régional Développement des communautés
 - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 10 mars 2021
 - 11.5.2 Étude sur les besoins en logement dans la MRC de Coaticook
 - 11.5.3 Fête régionale de la famille – Édition 2021
 - 11.5.4 Soutien financier – Relocalisation du gym d'Acti-Sports
- 11.6 Comité régional de sécurité publique – Volet services policiers
 - 11.6.1 Compte-rendu de la rencontre du 24 février 2021

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 CAB Express – Infolettre n° 102

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC
 - 14.1.2 Site Web Région de Coaticook – Achalandage

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

Suite à l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a édicté, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.

En raison du palier d'alerte # 3 (orange) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, le 8 mars 2021, les mesures dont la tenue des séances de conseil exceptionnellement à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence sont toujours applicables. La présente séance est donc tenue par visioconférence.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 20h17 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Nancy Martin, agente de communication par *intérim* ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances, ainsi que Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents par visioconférence. Madame Nancy Bilodeau,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente par visioconférence et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

L'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Ces exigences s'appliquent notamment aux séances du conseil d'une MRC. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, une MRC peut notamment recourir à l'un ou à l'autre des moyens suivants :

- la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra ;
- la retranscription intégrale des délibérations des membres lors de la séance dans un document accessible au public ;
- la diffusion de la séance sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder.

L'arrêté n° 2020-029 précise que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire l'obligation prévue par l'arrêté, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de cette séance. La séance du présent Conseil de la MRC est donc enregistrée et sera disponible sur le site web de la MRC de Coaticook.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que la présente séance soit à huis clos, l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer. Les citoyens peuvent notamment transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance.

CM2021-03-043

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

ATTENDU la demande à l'effet d'ajouter le sujet «Plan d'intervention en infrastructures routières (PIIRL)» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy

APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente avec l'ajout demandé (en 10.4) et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2021-03-044

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2021

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 février 2021 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 février 2021 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

Rien à signaler.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 485 462,58 \$ payés au 17 mars 2021, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2021-03-045

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 53 755,37 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 53 755,37 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2021, pour le mois de février, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

5.3.1 AFFECTATION DES SOLDES NON UTILISÉS - EXERCICE FINANCIER 2020 - PARTIE I

5.3.1.1 DÉPARTEMENT «GÉNÉRAL»

CM2021-03-046

5.3.1.1.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU que la MRC organise annuellement la fête régionale de la famille ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2020 de cette activité pour des éditions futures de l'événement ;

ATTENDU que le solde devant être réservé à la Fête au 31 décembre 2020 est de 10 890 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2020, de la Partie «I» à même le département «Général» un montant de 10 890 \$ au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-03-047

5.3.1.1.2 PLANIFICATEUR ÉLÉ

ATTENDU qu'un planificateur familial Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) est distribué gratuitement à l'ensemble des familles ayant un enfant d'âge préscolaire ou primaire du territoire de la MRC, et ce, depuis 8 ans ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2020 de ce fonds pour des parutions et des dépenses futures au profit dudit outil ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Planificateur ÉLÉ au 31 décembre 2020 est de 18 758 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2020, de la Partie «I» à même le département «Général» un montant de 18 758 \$ au profit du Planificateur ÉLÉ de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-03-048

5.3.1.1.3 FONDS DE COURS D'EAU

ATTENDU que des projets ont été engagés au fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook en 2020;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2020 du Fonds de cours d'eau ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2020, de la Partie «I» à même le département «Général» un montant de 11 087 \$ au profit du Fonds de cours d'eau.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.3.1.2 DÉPARTEMENT «DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE»

CM2021-03-049

5.3.1.2.1 ÉCONOMIE SOCIALE

ATTENDU que la MRC a procédé à la création d'un Fonds économie sociale ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2020 de ce fonds pour des dépenses futures ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Fonds économie sociale au 31 décembre 2020 est de 50 762 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2020, de la Partie «I» à même le département «Développement économique» un montant de 50 762 \$ au profit du Fonds d'économie sociale (ÉcSoc) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2021-03-050

5.3.1.2.2 NOUVEAUX ENTREPRENEURS

ATTENDU que la MRC a procédé à la création d'un Fonds nouveaux entrepreneurs ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2020 de ce fonds pour des dépenses futures ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Fonds nouveaux entrepreneurs au 31 décembre 2020 est de 62 210 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2020, de la Partie «I» à même le département «*Développement économique*» un montant de 62 210 \$ au profit du Fonds nouveaux entrepreneurs (NE) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-03-051

5.3.1.2.3 FONDS INNOVE

ATTENDU que la MRC a procédé à la création d'un Fonds INNOVE ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2020 de ce fonds pour des dépenses futures ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Fonds INNOVE au 31 décembre 2020 est de 67 280 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2020, de la Partie «I» à même le département «*Développement économique*» un montant de 67 280 \$ au profit du Fonds INNOVE de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

Monsieur Henri Pariseau a signifié à la greffière et au préfet avant la rencontre du Conseil de la MRC l'apparence de conflit d'intérêts dans le prochain sujet, puisque son fils est l'un des propriétaires des lieux où les travaux de cours d'eau ont eu ou devraient avoir lieu. Celui-ci se retire donc des délibérations temporairement. Il est 20h38.

CM2021-03-052

5.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU – COMPTON – LOTS 5 031 085 ET 5 031 146, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0010 40 0980 à Compton ;

ATTENDU que ces portions de la rivière Coaticook font partie d'un cours d'eau réglementé en vertu du règlement n° 5-048 (2021) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges aux abords de la Rivière Coaticook, au coût total toutes taxes incluses de 6 220,15 \$ pour la propriété immatriculée 0010 40 0980 à Compton;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 5 679,83 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département «Général», dans la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu – Cours d'eau, Surveillance – Travaux de cours d'eau», poste budgétaire 02 46001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des dites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département «Général», dans la catégorie de fonctions «Municipalités-surveillance de cours d'eau», poste budgétaire 01 23146 100, au remboursement des dites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	43/44	99,47 %		

ADOPTION

Monsieur Henri Pariseau se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC de Coaticook. Il est 20h40.

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2021-03-053

6.1 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 2020

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport de gestion des matières résiduelles pour l'année 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier et directeur général en résume les grandes lignes et faits saillants, ainsi que les impacts de la COVID-19 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel de gestion des matières résiduelles pour l'année 2020, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

6.2 DEMANDES DE MODIFICATION AU SADD - MUNICIPALITÉ DE BANRSTON-OUEST

Information est donnée à l'effet que la MRC de Coaticook a reçu 2 demandes de modifications au Schéma d'aménagement et de développement durable provenant de la municipalité de Barnston-Ouest, aux termes des résolutions 21 03 029 et 21 03 030. Les demandes seront étudiées par les comités régionaux d'occupation du territoire et consultatif agricole pour recommandations. S'il y a lieu, les frais liés à la modification seront facturés à la Municipalité.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CM2021-03-054

7.1 PROCESSUS D'OPTIMISATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION - TME

ATTENDU que le volume et la diversité des activités générées par les travaux de la Table des MRC de l'Estrie (ci-après la TME), et celles anticipées requièrent une réévaluation des besoins pour s'assurer qu'on s'acquitte adéquatement de ce que les MRC souhaitent accomplir en matière de développement ;

ATTENDU que jusqu'à récemment, une seule ressource a été affectée à la coordination régionale et plusieurs aspects n'ont pu être pris en charge ou structurés ou ont pris du retard tant au niveau du fonctionnement, de l'administration, de la planification que des liens avec les partenaires et les MRC ;

ATTENDU qu'à cet égard, l'ajout d'une ressource en soutien administratif et clérical sera certainement bénéfique ;

ATTENDU toutefois, que le contexte a évolué et le ou les profils d'emplois (mandats/responsabilités, qualification et compétences) requis doivent être évalués et adaptés au contexte ;

ATTENDU que l'organisation de gouvernement de proximité requiert une certaine solidité et de la stabilité pour interagir avec les ministères et organismes avec la crédibilité nécessaire ;

ATTENDU que la solidité et la stabilité reposent sur l'analyse des besoins et la détermination des ressources minimales requises (humaines, physiques / matérielles et financières) pour assumer les activités stratégiques, opérationnelles et administratives qui découlent des choix et des projets mis de l'avant ;

ATTENDU qu'en plus de l'investissement des directions et d'autres ressources des MRC, les ressources investies dans la structure régionale doivent garantir une plus grande efficacité en se concentrant sur les mandats et les résultats à atteindre dans toutes les sphères d'intervention, conformément aux orientations et décisions de la TME ;

ATTENDU que l'amélioration de la structure doit permettre de faire plus et d'obtenir davantage de résultats pour le même temps qui y est investi actuellement ;

ATTENDU que suite à plusieurs discussions, une proposition a été formulée lors de la rencontre du 28 janvier 2021 de la TME et que le Conseil de la MRC l'a reçue avec la convocation de la présente session ;

ATTENDU que le Comité administratif de la MRC tout en souhaitant soutenir la réussite d'un développement régional fort et bien concerté propose de doter la TME de deux ressources au lieu de 3 et d'avoir recours à des ressources spécialisées pour la réalisation de divers mandats plus pointus ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de signifier à la Table des MRC de l'Estrie que la MRC de Coaticook souhaite soutenir la réussite d'un développement régional fort et bien concerté, mais que dans le but d'optimiser le développement de la région, la Table des MRC de l'Estrie devrait, du moins dans un premier temps se doter d'une seule ressource supplémentaire et d'avoir recours, au besoin, à des ressources spécialisées pour la réalisation de divers mandats plus pointus, au lieu d'une troisième ressource temps plein.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-03-055

**7.2 NEW HAMPSHIRE CHARTIABLE FOUNDATION –
MANAGEMENT AGREEMENT POUR LE FONDS
TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK**

ATTENDU qu'en 2012, un nouveau fonds fut créé soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la Corporation Tillotson et la Fiducie Neil Tillotson entendaient ainsi soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement dans les communautés de la MRC et des environs avec ce nouveau fonds ;

ATTENDU que l'entente administrative signée en 2012 a été révisée et que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la nouvelle entente administrative/management agreement entre la MRC de Coaticook et la New Hampshire Charitable Foundation fixant les engagements des parties et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'accepter l'entente de gestion du «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» entre la MRC de Coaticook et la New Hampshire Charitable Foundation telle que présentée et d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC à signer ladite entente avec la New Hampshire Charitable Foundation au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

Monsieur Henri Pariseau a signifié à la greffière et au préfet avant la rencontre du Conseil de la MRC l'apparence de conflit d'intérêts dans le prochain sujet, puisque son fils est l'un des propriétaires des lieux où les travaux de cours d'eau ont eu ou devraient avoir lieu. Celui-ci se retire donc des délibérations temporairement. Il est 20h58.

CM2021-03-056

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 5 031 085 ET 5 031 146, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE EN LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-048 (2021) «Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146, circonscription foncière de Sherbrooke en la



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 février 2021 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté lors de ladite session, une résolution annonçant son intention d'exécuter des travaux d'entretien et de stabilisation de berges dans le cours d'eau ;

ATTENDU qu'un avis public fut publié le 18 février 2021 afin d'informer et d'inviter les personnes intéressées par l'exécution de ces travaux à faire parvenir leurs commentaires par écrit (en raison de la pandémie) ;

ATTENDU qu'aucun commentaire n'a été reçu ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit d'autoriser l'exécution des travaux d'entretien, de réhabilitation et de stabilisation de berges dans un cours d'eau (une portion de *la rivière Coaticook traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton*) et que les propriétaires se sont engagés à réaliser les travaux sous la supervision de l'inspecteur régional et à payer la totalité des coûts qui y sont associés ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 5-048 (2021) «*Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-048 (2021), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,56		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	43/44	99,47 %		

ADOPTION

Monsieur Henri Pariseau se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC de Coaticook. Il est 21h01.

10.0 AUTRES AFFAIRES

CM2021-03-057

10.1 ARCHIVES - DESTRUCTION

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation en vigueur et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de procéder à la destruction des documents décrits dans la liste présentée, et ce, conformément au calendrier de conservation en vigueur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2021-03-058

10.2 RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE - 2020

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) ;

ATTENDU que pour faciliter la démarche, un seul rapport est préparé pour la MRC et les municipalités locales qui la constituent ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2020 de la MRC de Coaticook tel que présenté et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le rapport annuel de la MRC de Coaticook fut également présenté au Comité technique de sécurité incendie, le 15 mars dernier et sera présenté au Comité de sécurité publique / volet prévention incendie, dans les prochains jours ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, **au plus tard le 31 mars** de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé DSI ;

ATTENDU que l'autorité chargée de l'application du schéma (MRC) doit également transmettre au ministre dans les «trois mois de la fin de leur année financière» le rapport d'activités de l'exercice précédent, soit **jusqu'au 31 mars** ;

ATTENDU que les statistiques utilisées pour ce rapport proviennent de statistiques compilées annuellement par le ministère de la Sécurité publique, et annuellement, selon l'année civile et que les DSI sont comptabilisées dans le rapport annuel ;

ATTENDU que le délai de transmission des DSI influence grandement le délai de production et l'exactitude du rapport annuel ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2020, tel que présenté, sous réserve des commentaires des municipalités locales ;
- ▶ de le transmettre au ministère de la Sécurité publique, en l'invitant de nouveau, à modifier la *Loi sur la sécurité incendie*, afin d'accorder un délai supplémentaire de trente (30) jours aux autorités pour produire un rapport annuel **complet et qui tienne compte de l'ensemble** des déclarations de sinistres devant être produites avant le 31 mars de chaque année et de l'approbation des municipalités locales.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-03-059

10.3 ACTE DE CESSION - VENTE POUR TAXES DE 2017 – LOT 5 415 936 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST – AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU la demande reçue de Ferme Bernarda Inc. à l'effet de lui céder l'immeuble qui lui a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2017, soit le lot 5 415 936 du cadastre du Canton du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, sans bâtisses dessus construites, ni circonstances ou dépendances, sans numéro civique sur la route 143 à Stanstead-Est ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Jean-Philippe Gérin, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière, et que le requérant acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi, ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels qui y sont rattachés ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi à l'intérieur du délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-03-060

10.4 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES (PIIRL)

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2012-09-294, le conseil de la MRC a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour la MRC de Coaticook, confirmant ainsi l'engagement de la MRC à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre dudit programme ;

ATTENDU que l'élaboration de plans d'intervention en infrastructures routières locales vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures ;

ATTENDU qu'il vise également à permettre au Ministère de remplir son rôle, qui est d'assurer la mobilité et la sécurité dans les déplacements sur l'ensemble du territoire québécois ;

ATTENDU que l'état de dégradation évoluant rapidement, les priorités d'intervention peuvent changer, d'où la réduction de la durée d'un PIIRL à trois ans ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les organismes admissibles qui ont élaboré un PIIRL dans le cadre des modalités précédentes peuvent déposer une nouvelle demande à compter de la troisième année d’approbation de ce PIIRL ;

ATTENDU que le PIIRL de la MRC fut approuvé en 2016 ;

ATTENDU l’intérêt manifesté par plusieurs municipalités afin que la MRC dépose une nouvelle demande ;

ATTENDU que le programme d’aide est doté d’une enveloppe de 4 M \$ et que le ministère prévoit assumer jusqu’à 100 % des coûts de réalisation de cet exercice de planification qui se déroulera sur une période de 18 mois ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un nouveau Plan d'intervention en infrastructures routières locales pour la MRC de Coaticook et ainsi la MRC confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer tout document au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 10 MARS 2021

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 10 mars 2021.

CM2021-03-061

11.1.2 APPUI À L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC – MOBILISATION DES MUNICIPALITÉS POUR UNE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX

ATTENDU que l'Association pulmonaire du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que l'arrondissement de Ville-Marie de la Ville de Montréal sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans le cadre de la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux ;

ATTENDU qu'au Québec, comme ailleurs dans le monde, nous vivons une ère où plusieurs bouleversements liés aux changements climatiques s'opèrent ;

ATTENDU qu'une des manifestations concrètes de ces changements est une croissance accrue des plantes allergènes présentes au Québec, dont la principale est l'herbe à poux ;

ATTENDU qu'une personne sur 8 est allergique aux pollens et les coûts de santé directement reliés à l'herbe à poux peuvent s'élever jusqu'à 240 millions de dollars annuellement ;

ATTENDU qu'en investissant dans diverses stratégies de prévention, nous pouvons diminuer jusqu'à 9 fois les quantités de pollen émis et ainsi améliorer la santé des Québécoises et des Québécois souffrant d'allergies saisonnières ;

ATTENDU que les municipalités du Québec sont invitées à joindre le mouvement en s'engageant à sensibiliser et mobiliser leurs citoyennes et citoyens face à l'herbe à poux, plante fortement allergène ;

ATTENDU que le projet est soutenu financièrement par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) du gouvernement du Québec ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 mars 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer les démarches de l'Association pulmonaire du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que l'arrondissement de Ville-Marie de la Ville de Montréal dans le cadre de la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités locales pour appui, ainsi qu'aux requérantes ;
- ▶ de publier sur les réseaux sociaux ainsi que dans le Crieur public à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.1.3 MUNICIPALITÉ DE COMPTON – DEMANDE DE REPORT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La municipalité de Compton a adopté la résolution 068-2021-02-09, par laquelle, elle demande au Gouvernement du Québec de reporter les prochaines élections municipales au printemps 2022 en raison notamment, de l'actuelle pandémie sur le territoire du Québec et les incertitudes qui en découlent, autant sur le plan de l'efficacité des mesures sanitaires, de la vaccination, que de la connaissance du virus et de ses variants. Bien que la demande de report ne fasse pas l'unanimité, et ce, pour diverses raisons, certaines municipalités ont déjà appuyé cette résolution. Puisqu'il s'agit d'un enjeu local, la MRC de Coaticook laisse donc à chacune des municipalités le soin de se prononcer ou non.

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 2 MARS 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement économique de la MRC de Coaticook du 2 mars 2021.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3 COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 MARS 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 3 mars 2021. Le président Monsieur Johnny Pizar en fait un bref résumé.

CM2021-03-062

11.3.2 UNIS POUR LA FAUNE

ATTENDU qu'Unis pour la faune est un consortium d'éducation, d'information et d'action, fondé par Luc Brodeur et François Pelletier, souhaite promouvoir et défendre une saine gestion des activités fauniques ;

ATTENDU que l'organisme souhaite l'appui de la MRC dans ses démarches auprès du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs pour une meilleure gestion de la chasse au chevreuil ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et la région de l'Estrie sont des destinations de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité représente un apport économique important pour nos communautés ;

ATTENDU que les densités locales élevées de cerfs dans certaines portions de l'Estrie et la baisse de qualité des habitats fauniques entraînent une déprédation accrue des forêts et des parcelles agricoles qui sont observées depuis plusieurs années ;

ATTENDU qu'au Québec le dynamisme et la qualité du cheptel de cerfs sont annuellement régulés par la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation ainsi que la chasse ;

ATTENDU que selon les estimations du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs, le nombre de permis de chasse au cerf de Virginie vendu a diminué de près de 26 % entre 2007 et 2019, ce qui entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec et la diminution graduelle d'un outil de gestion précieux pour les gestionnaires de la faune, qu'est la chasse ;

ATTENDU que les experts et biologistes du ministère expérimentent actuellement plusieurs modalités de chasse et de gestion des habitats du cerf de Virginie en Estrie, notamment, la restriction de la taille légale des bois, les plans d'aménagement de ravages et des projets pilotes sur la déprédation en milieu agricole qui visent les populations de cerfs, la qualité de leurs habitats et le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;

ATTENDU que le ministère a entamé en 2019 une démarche participative élargie dans le cadre de sa Politique Faune et qu'il a déposé son nouveau plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027 ;

ATTENDU que les enjeux fauniques font partie intégrante à la fois de l'aménagement du territoire et du développement économique de la région et que le dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués est primordial à la bonne gestion de la ressource ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu des articles 55 et 55.1 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, c. A-18.1) le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs en partenariat avec la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) peut inviter toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire à participer, et ce, afin d'assurer une gestion intégrée des ressources et du territoire.

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 3 mars 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'organisme Unis pour la Faune dans ses démarches auprès du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs afin que le ministère et ses partenaires maintiennent les expérimentations sur les modalités de chasse et de gestion des habitats du cerf de Virginie en Estrie, notamment les mesures de gestion innovantes et adaptées aux particularités régionales, dans le but de favoriser la qualité des habitats et le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable, tout en s'assurant que ces modalités demeurent simples et efficaces et qu'elles tiennent compte des enjeux d'accès à la propriété privée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.4 COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 MARS 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 3 mars 2021. Un bref résumé en est fait.

CM2021-03-063

11.4.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – PROJET PILOTE D'ÉLECTRIFICATION DU TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL - APPUI

ATTENDU que la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna, et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, François-Philippe Champagne, ont annoncé un investissement de 2,75 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2021 en vue d'améliorer les réseaux de transport en commun et les rendre plus propres en procédant à leur électrification, entre autres en finançant l'achat d'autobus à zéro émission pour le transport en commun et le transport scolaire ;

ATTENDU que cet investissement stratégique est fait dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV), lequel est mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ;

ATTENDU qu'Acti-Bus de la région de Coaticook souhaite déposer une demande d'aide financière pour un projet pilote d'électrification du transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU que le coût total du projet est estimé à 825 000 \$;

ATTENDU que l'aide financière peut atteindre 80 % des coûts admissibles, soit 500 000 \$;

ATTENDU qu'un minimum de 10 % en contribution financière est exigé par la Fédération canadienne des municipalités ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 3 mars 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la demande d'Acti-Bus de la région de Coaticook adressée à la Fédération canadienne des municipalités pour une aide financière dans le cadre du Fonds municipal vert pour un projet pilote d'électrification du transport collectif en milieu rural ;
- ▶ de confirmer la participation financière de la MRC de Coaticook pour un montant maximal de 82 500 \$, tel que présenté ;
- ▶ d'inviter Acti-Bus à entreprendre les démarches afin de trouver d'autres sources de revenus dans le cadre de ce projet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-03-064

11.4.3 PLAN D'OPTIMISATION DES RESSOURCES – PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU que le «Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes» a pour objectif de garantir la continuité des services de transport collectif à la population et ainsi de contribuer à la relance économique du Québec ;

ATTENDU qu'à cet effet, le ministère des Transports du Québec soutient les organismes de transport collectif et de transport adapté qui ont connu une baisse importante de leur achalandage depuis le début de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU que le programme vise à pallier les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires résultant de la pandémie de COVID-19, le transport collectif étant un élément clé de la reprise économique ;

ATTENDU que l'un des documents devant accompagner la demande d'aide financière est une résolution entérinant un plan d'optimisation des ressources afin de limiter les répercussions anticipées de la pandémie sur les résultats financiers ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le plan d'optimisation soumis par Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend également en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 3 mars 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner le plan d'optimisation afin de limiter les répercussions anticipées de la pandémie sur les résultats financiers tels que soumis par Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. dans le cadre du «*Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes*» ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.4.4 DÉFIS DES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE VERS LES SITES DE VACCINATION DE LA COVID-19

Information est donnée par la direction générale à l'effet qu'une entente fut signée entre le Centre d'action Bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook et le Gouvernement du Québec afin de contrer les difficultés de déplacement de certaines clientèles vers les lieux de vaccination. Une entente similaire devrait être signée avec le CIUSSS-Estrie CHUS pour d'autres types de clientèles.

11.4.5 VILLE DE COATICOOK – DEMANDE D'ALIÉNATION ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES - APPUI

ATTENDU que la Ville de Coaticook s'est adressée à la MRC afin d'obtenir son appui dans le cadre d'une demande d'aliénation et d'utilisation à des fins



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

autres qu'agricoles pour l'installation d'un ouvrage de captation d'eau souterraine municipale (puits P5-2018);

ATTENDU que la ville de Coaticook possède un puits municipal dans le même secteur pour lequel une autorisation de la CPTAQ a été accordée (dossier 310370) et que le projet vise à le remplacer;

ATTENDU que le projet satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) qui sont les suivants :

Critères	Impact
Le potentiel agricole du lot visé	Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada (ARDA), le potentiel agricole des sols du lot visé est majoritairement de type 3-5FT 4-3F 5-2T ; Les classes de sol sont variables, mais les classes 4 et 3 semblent dominantes. Ces classes de sol présentent des facteurs limitatifs variant de « assez sérieux » à « très grave » qui réduisent et restreignent la gamme de culture possible ou qui nécessitent des mesures particulières de conservation ; En termes de facteurs limitatifs, on retrouve principalement la basse fertilité (F et le relief (T) ; Un peuplement à potentiel acéricole est présent à l'est, mais il est situé à l'extérieur du secteur à l'étude ;
Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Le terrain visé par la demande d'aliénation et d'autorisation à des fins autres qu'agricoles est déjà utilisé à des fins agricoles ;
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment	L'aménagement d'un puits municipal en territoire agricole comporte des contraintes sur les activités agricoles notamment en regard à l'environnement ; Toutefois, les infrastructures qui font l'objet de la demande sont de faibles superficies soient environ 4 250 m ² ; De plus, un puits municipal est déjà présent dans ce secteur et le projet vise à le remplacer ; Notons également que l'approvisionnement en eau potable de qualité est un enjeu transversal qui bénéficie indirectement aux activités agricoles ;
Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Un puits municipal n'est pas considéré comme un immeuble protégé ; Par contre, la présence d'un puits municipal amène des restrictions quant à l'épandage et le stockage de matière résiduelle fertilisante (MRF) de même que sur l'abattage d'arbres à des fins de mise en culture ;
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	N/A



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Critères	Impact
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Il s'agit d'un secteur agro-forestier à dominance agricole ; Toutefois, les infrastructures sont de faibles superficies, ce qui ne devrait pas mettre en péril l'homogénéité agricole du secteur ;
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	La demande est fondée sur un besoin d'approvisionnement en eau potable de qualité pour la population; Une étude hydrogéologique a été réalisée dans le cadre de cette demande ;
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	N/A
L'effet sur le développement économique de la région	L'accès à l'eau potable de qualité et en quantité suffisante est à la base d'une économie en santé ; Le projet d'aménagement d'un puits municipal vise à maintenir les activités économiques de la région ;
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	La ville de Coaticook constitue le pôle commercial et industriel régional de la MRC ; Son développement est essentiel à la vitalité économique de la région en plus de contribuer grandement à la vitalité de la communauté agricole. Or, le développement économique est tributaire de l'accès à l'eau potable ;
Le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée	N/A

ATTENDU que la portion en zone agricole permanente située sur le lot 5 441 574 visée par la demande d'aliénation et d'autorisation se situe dans la grande affectation du territoire «Agriculture», dont la compatibilité des usages est présentée au tableau 3.6.3a du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC ;

ATTENDU que l'analyse du projet d'autorisation à des fins autres qu'agricoles sur une partie du lot 5 441 574 s'avère conforme aux objectifs et aux dispositions règlementaires du SADD, de même qu'aux règlements de contrôle intérimaire de la MRC ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 3 mars 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles adressée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) par la Ville de Coaticook, visant l'aménagement d'un puits municipal sur une partie du lot 5 441 574, telle que présentée.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.5 COMITÉ RÉGIONAL DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 10 MARS 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 10 mars 2021, la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2021-03-066

11.5.2 ÉTUDE SUR LES BESOINS EN LOGEMENT DANS LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que les acteurs du développement de la MRC de Coaticook se sont mobilisés autour d'une vaste stratégie d'attractivité qui considère l'offre de logement comme un pan important de la création de milieux de vie de qualité ;

ATTENDU que les partenaires ont observé différents phénomènes au cours des dernières années, dont l'évolution des tendances du marché, un défi de trouver des logements adéquats - vécu par les familles qui souhaitent s'installer sur le territoire, et des problèmes dans certains logements (telles que la désuétude et l'insalubrité) ;

ATTENDU que face à cette situation, la MRC a décidé de documenter la situation afin de mieux la comprendre et d'identifier des pistes de solutions réalistes et pertinentes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un mandat a alors été confié à l'Observatoire estrien du développement des communautés ;

ATTENDU que l'Observatoire a déposé son rapport de recherche «Étude sur le logement dans la MRC de Coaticook» et que les membres du Conseil de la MRC en ont pris connaissance ;

ATTENDU qu'il est opportun de convenir d'une stratégie de diffusion du rapport fort attendu ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 mars 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de recevoir le *Rapport de l'étude sur les besoins en logement* tel que déposé par l'Observatoire estrien du développement des communautés et d'accepter la diffusion proposée par le Comité régional de Développement des communautés de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-03-067

11.5.3 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – ÉDITION 2021

ATTENDU que le territoire de l'Estrie est passé en zone «Palier orange», le 8 mars dernier ;

ATTENDU que les rassemblements intérieurs sont toujours interdits et personne ne peut prédire quand ils seront à nouveau permis et quelle forme ils pourront prendre ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les notions de distanciation sociale et de port du masque seront sûrement présentes dans nos vies pour encore un bon moment ;

ATTENDU que la Fête régionale de la famille accueille entre 800 à 1000 personnes annuellement ;

ATTENDU le temps, la logistique et la préparation qu'un tel événement nécessite ;

ATTENDU l'incertitude créée par le contexte de la pandémie ;

ATTENDU que l'édition 2020 de la Fête s'est résumée aux tirages de bourses pour les nouveaux enfants ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 mars 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne conserver que le tirage des bourses pour les nouveaux enfants, pour l'édition 2021 de la Fête régionale de la famille, sans événement en présentiel ;
- ▶ de réfléchir à l'organisation d'une fête familiale extérieure qui pourrait davantage prendre la forme d'une «*Fête de la rentrée*» et qui se tiendrait vers la fin août ou le début septembre, en tentant d'innover et de lui donner un angle d'accueil des nouveaux résidents.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2021-03-068

11.5.4 SOUTIEN FINANCIER – RELOCALISATION DU GYM D'ACTI-SPORTS

ATTENDU le projet de relocalisation du gym (salle d'entraînement) d'Acti-Sports MRC de Coaticook à l'intérieur de l'École secondaire La Frontalière ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-11-240, la MRC de Coaticook avait accordé une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC 2015-2019) d'un montant de 25 000 \$ à Acti-Sports MRC de Coaticook pour l'aménagement d'un parc d'entraînement extérieur et relocalisation de la salle d'entraînement au centre sportif Desjardins ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-09-177, la MRC de Coaticook avait souhaité maintenir le soutien financier accordé au projet d'Acti-Sports, tout en remettant le montant qui leur était réservé dans l'enveloppe résiduelle du FDMC pour le dernier appel à projets ;

ATTENDU que le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons est présentement en démarches afin d'évaluer les options et les coûts réels de la structure de support (poutre ou autre structure de soutenance) afin d'aller de l'avant avec l'installation ;

ATTENDU qu'entre-temps, l'installation du revêtement de plancher a été complétée dans les dernières semaines afin de prendre de l'avance sur les travaux ;

ATTENDU que le projet n'ayant pas obtenu tout le financement nécessaire à sa mise en œuvre dans son ensemble, il fut décidé par le conseil d'administration d'Acti-Sports de le diviser en plusieurs phases ;

ATTENDU que l'objectif de la phase I est de procéder au déménagement de la salle d'entraînement dans son nouvel espace et d'être en mesure d'ouvrir la nouvelle salle le plus rapidement possible ;

ATTENDU que les coûts estimés pour le projet global sont de 650 000 \$ et près de 181 000 \$ pour la phase initiale du projet, sans laquelle, rien n'est possible ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 mars 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de maintenir le financement de 25 000 \$ accordé par la MRC au projet de relocalisation du gym (salle d'entraînement) d'Acti-Sports MRC de Coaticook même si le projet est maintenant différent que celui qui a été présenté lors de la demande d'aide financière et de signifier à l'organisme qu'il ne lui sera pas possible de revenir solliciter du financement de la MRC pour les autres phases dudit projet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.6 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – VOLET SERVICES POLICIERS

11.6.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 FÉVRIER 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique – volet services policiers de la MRC de Coaticook du 24 février 2021. L' élu responsable, Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 LE CAB EXPRESS – INFOLETTRE N° 102

La greffière dépose à titre d'information, le n° 102 du bulletin CAB express du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font également un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

L'agente de communications par *intérim* décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

14.1.2 SITE WEB RÉGION DE COATICOOK - ACHALANDAGE

L'agente de communications par *intérim* décrit brièvement l'achalandage sur le site Région de Coaticook en 2 temps, soient : du 1^{er} janvier au 12 mars 2020 et du 13 mars au 31 décembre 2020 afin d'illustrer les effets de la pandémie. On remarque une augmentation de 250 % de l'achalandage, dont 87,8 % sont de nouveaux visiteurs et près de 60 % sont des femmes. Les pages les plus consultées sont sans contredit en lien avec s'établir dans la région de Coaticook.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h43.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

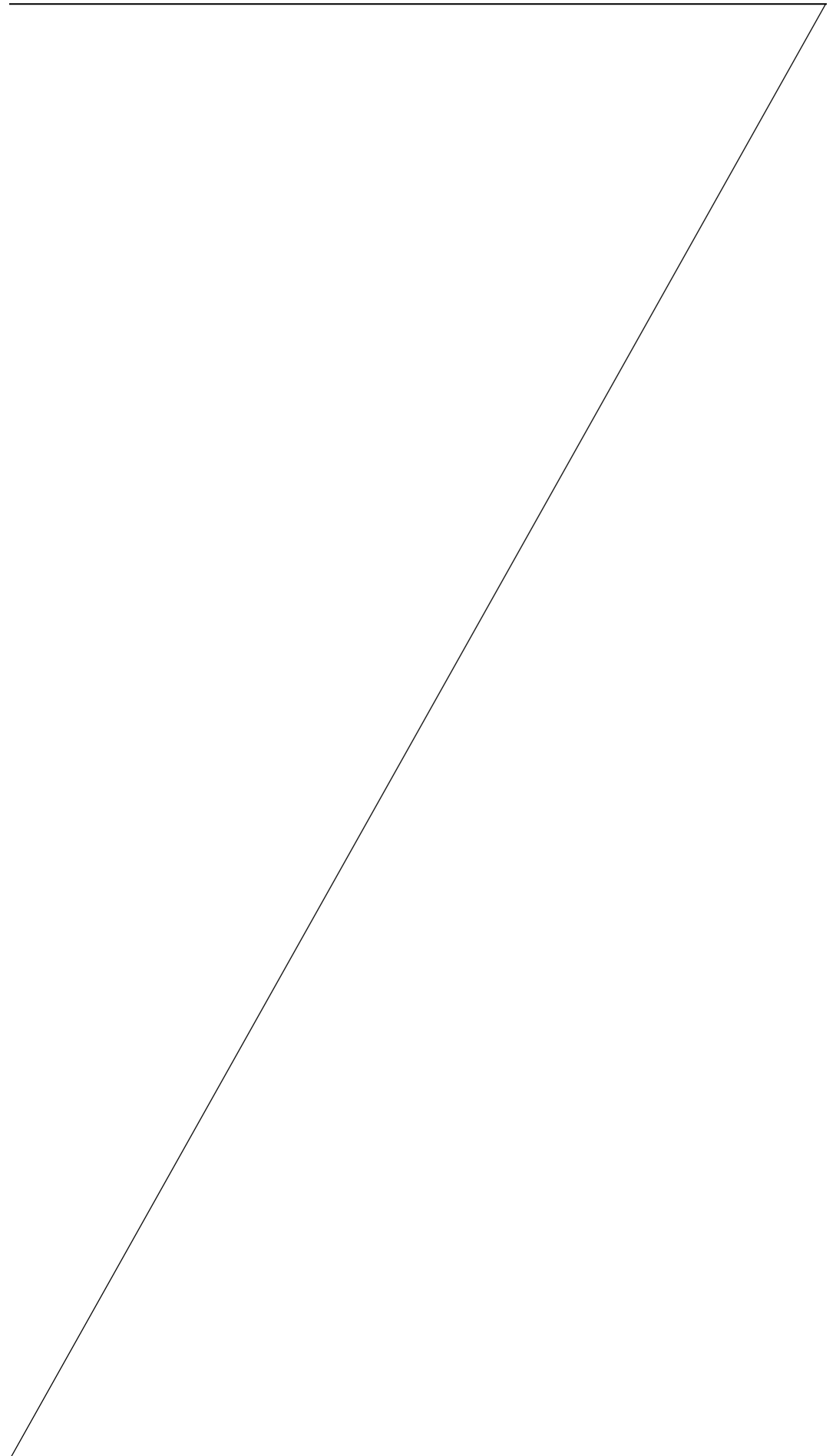
En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 mars 2021.

Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

